



CRPC pour consommation de stupéfiant au volant

Par Alex341302

Bonjour

J'ai une question quand une prochaine comparution RCPC enfin il paraît que je dois passer devant le procureur le matin qui devrait me faire une offre et si je refuse je passe en jugement l'après midi même.

Ma question est la suivante:

Je passe en jugement cette fois ci pour consommation de stupéfiant au volant. Juste simple contrôle routier. Je précise pas d'accident et j'avais 12 points au moment du contrôle.

Actuellement je travail j'ai un CDI.

Le souci c'est que j'ai 2 ans de sursis encore avec mise à l'épreuve jusqu'à fin 2020. Je suis encore suivi au SPIP. J'ai eu sursis car il y a 2 ans j'ai été condamné 3 ans de prison 1 ferme et 2 ans de sursis pour trafic de stupéfiant.

Je sais que je suis encore en période de mise à l'épreuve et que donc j'ai 2 ans de sursis pour ce trafic de stupéfiant au volant.

Pensez-vous que le procureur peut demander la révocation de ce dernier et ajouter en plus une peine ferme?

Certe il y a toujours un rapport au stupéfiant mais depuis j'ai des analyses d'urine clean et mes obligations de soins sont parfaitement respectées. J'ai passé mon test psychotechniques et tout est ok.

A votre avis à quoi dois-je me préparer?

J'ai trouvé plusieurs avocats mais 1600€ le moins cher. J'ai un avocat du droit immobilier que je connais qui peut m'accompagner le matin pour beaucoup moins cher. Mais ce n'est pas son domaine réel. Donc pour le jugement si l'offre du procureur c'est de la prison ferme je devrais trouver un autre avocat.

S'il vous plaît pouvez-vous me dire si il est possible qu'il n'y ait qu'une simple suspension de permis et une amende voire du sursis supplémentaire.

Le sursis peut-il s'accumuler si ce n'est pas des affaires similaires?

Certes il y a des stupéfiants mais c'est un contrôle routier et avant c'était un trafic.

Merci pour vos réponses si vous avez une idée de ce qui peut-être demandé le matin.